



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 42
 Nb de membres votants : 53
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2022.07.04/68
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloï à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

Les conseillers suppléants : Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PLESSAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

Absents : Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LECORNET

N°68 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles - Contrat de Territoire 2^{ème} génération – Département de l'Allier

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'inscription de la Communauté de communes dans un Contrat de Territoire 2^{ème} génération auprès du Département de l'Allier,
- d'adopter le Contrat-type de Contrat de Territoire 2^{ème} génération tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'adopter le plan de financement des fiches actions constituant le Contrat de Territoire 2^{ème} génération tel qu'il est présenté à l'assemblée communautaire et annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit Contrat de Territoire 2^{ème} génération et tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le 20/07/2022
 Déposée par voie électronique en Préfecture le 20/07/2022

P.E.C

Le Président,

Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

DELIBERATION N°	2022.07.04/68
CLASSIFICATION	8.4

RAPPORT DE PRESENTATION

N°68 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles - Contrat de Territoire 2^{ème} génération – Département de l'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération de l'Assemblée départementale du Département de l'Allier en date du 2 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre des Contrats de Territoire 2^{ème} génération avec les EPCI du département,
Vu la demande en date du 30 septembre 2021 de la Communauté de communes concernant l'autorisation de démarrage anticipé d'opérations au Département de l'Allier,
Vu les crédits à inscrire aux budgets des exercices correspondants,
Vu le tableau récapitulatif du financement des fiches actions,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 27 juin 2022,

Il est exposé :

La Communauté de communes a signé un Contrat de Territoire 2017/2020 avec le Département de l'Allier, sur la base d'un plan d'actions communautaires composé de 25 fiches actions. Une enveloppe d'un montant total de 1 535 000 € a été allouée par le Département pour participer au financement de ces projets. L'ensemble des actions ayant été engagées, voire, pour certaines, soldées, la Communauté de communes peut solliciter la signature de la seconde programmation du dispositif départemental.

Le montant de l'enveloppe du Contrat de Territoire 2^{ème} génération allouée par le Département à la Communauté de communes s'élève à 1 514 968 € pour participer au financement de projets d'investissement. Il est exposé une hypothèse d'actions d'investissement dans la limite de cette enveloppe financière de 1 514 968 € et que le taux de participation globale du Département ne dépasse pas 30%, à savoir :

1. Aménagement de la Zone d'Activités des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre,
2. Modernisation de la piscine de Dompierre-sur-Besbre,
3. Aménagement de la Maison de Santé à Varennes-sur-Allier sans parking,
4. Parking Atelier des Vernisses à Diou,
5. Aménagement parking siège communautaire – Rue du 4 septembre à Varennes-sur-Allier,
6. Modernisation de l'équipement culturel « Préhistorama » à Châtel Perron.

Un tableau récapitulatif des hypothèses de fiches actions (et leurs plans de financement) inscrites au présent Contrat de Territoire 2^{ème} génération est annexé au rapport de présentation.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de solliciter l'inscription de la Communauté de communes dans un Contrat de Territoire 2^{ème} génération auprès du Département de l'Allier,
- d'adopter le Contrat-type de Contrat de Territoire 2^{ème} génération tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'adopter le plan de financement des fiches actions constituant le Contrat de Territoire 2^{ème} génération tel qu'il est présenté à l'assemblée communautaire et annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit Contrat de Territoire 2^{ème} génération et tout document se rapportant à l'affaire.

ANNEXE DELIBERATION N°	2022.07.04/68
CLASSIFICATION	8.4

CONTRAT DE TERRITOIRE 2ème GENERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

HYPOTHESE PLAN D' ACTIONS ET DE FINANCEMENT

Projet de synthèse du plan d'actions et plan de financement prévisionnel

Nature des Actions	Enjeu	Coût H.T	Département	%	Interco EABL	%	Région CAR1 et CAR2 et ligne sectorielle	%	Etat-DETR	%	Europe	%	Commune	%	Autres	%
Aménagement Zone d'Activités des Fontaines à Dompierre s/ B	Attractivité / économie	2 500 000 €	438 867 €	18%	639 170 €	25,57%	546 963 €	21,88%	875 000 €	35,00%	- €	0 %	- €	0 %	- €	0 %
Modernisation piscine de Dompierre s/ B	Sport / Loisirs / services	1 800 000 €	315 984 €	18%	424 016 €	23,56%	430 000 €	23,89%	630 000 €	35,00%	- €	0 %	- €	0 %	- €	0 %
Aménagement Maison de santé Varennes s/A sans parking	Social / attractivité	3 300 000 €	579 304 €	18%	2 020 696 €	61,23%	200 000 €	6,06%	500 000 €	15,15%	- €	0 %	- €	0 %	- €	0 %
Parking atelier des Vernisses-Diou	Attractivité / économie	100 000 €	17 555 €	18%	82 445 €	82,45%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0 %	- €	0 %	- €	0 %
Aménagement parking communautaire- Rue du 4 sept.- Varennes s/A	Social / attractivité	180 000 €	31 598 €	18%	148 402 €	82,45%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0 %	- €	0 %	- €	0 %
Modernisation équipement culturel "préhistorama" à Châtelperron	Attractivité / culture	750 000 €	131 660 €	18%	355 840 €	47,45%	- €	0,00%	262 500 €	35,00%	- €	0 %	- €	0 %	- €	0 %
TOTAL		8 630 000 €	1 514 968 €	18%	3 670 569 €	42,53%	1 176 963 €	13,64%	2 267 500 €	26,27%	- €	0 %	- €	0 %	- €	0 %

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

ID : 003-200071470-20220704-DELIB2022068-DE